

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

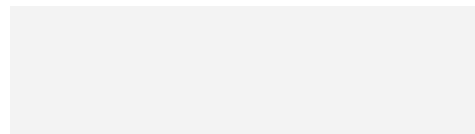
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 149-02 ET 150-16

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- | | |
|------------------|---|
| Règlement 149-02 | modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement |
| | Adoption par le conseil : 16 juin 2015
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 18 juin 2015 |
| Règlement 150-16 | modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes |
| | Adoption par le conseil : 7 juillet 2015
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 20 août 2015 |

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 28 août 2015.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier